#### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180706-0000019227-DE

#### Acte certifié exécutoire

Envoi: 10/07/2018

Réception par le Préfet : 10/07/2018

Publication: 13/07/2018

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée





# Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-7-6-3 **Séance du** vendredi 6 juillet 2018

## **OPERATION JACHERES FLEURIES 2018**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

#### PRESENTS:

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

## **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE. M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP. Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme MILLION donne procuration à Mme ORLANDI.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-1-2 du 21 décembre 2017 relative au projet du budget primitif 2018 Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-6-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 16 mars 2018,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre de l'opération « jachères fleuries » 2018 :

- d'approuver la convention type entre les partenaires ainsi que le contrat type avec les agriculteurs joints à la présente délibération,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec les partenaires, à savoir la Fédération des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin, la Coopérative Agricole de Céréales, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Direction Départementale des Territoires et les établissements ARMBRUSTER et HASSENFORDER,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer un contrat avec chacun des 34 exploitants agricoles engagés, dont la liste figure en pièce jointe à la présente délibération,
- d'accorder une subvention globale de 7 788 € à ces 34 agriculteurs, les crédits nécessaires étant imputés au Programme C751, chapitre 65, nature 6574, fonction 738.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité